

LES CHARGES NETTES PAR FONCTION

DÉFINITION

La **charge nette** s'obtient pour une fonction donnée en soustrayant des dépenses effectuées les recettes correspondantes, le solde obtenu étant divisé par le nombre d'habitants. Elles correspondent donc à l'effort que les communes consentent en faveur d'un domaine particulier et pour lequel elles puisent dans leurs recettes générales non affectées (fiscalité, Fonds des communes...) pour le financer. Elles sont donc le reflet des choix budgétaires opérés par la commune.

$$\frac{(\text{Dépenses} - \text{Recettes}) \text{ fonction budg. } Xi}{\text{Nombre d'habitants}}$$

où X1= Administration, X2= Sécurité, X3= Enseignement, Xn=...

QUELQUES CHIFFRES

- > Le *graphique* indique que le top 5 des charges nettes par habitant est constitué par les postes «Aide sociale-santé», «Administration générale», «Police», «Culture» et «Enseignement»
- > Notons l'absence de charges nettes pour la fonction «Pompier». Cette fonction sécuritaire est remplie en Région bruxelloise par un organisme supracommunal.
- > Seule la catégorie «Économie» inscrit des charges nettes négatives. Ceci signifie que pour cette fonction, les recettes, qui englobent les dividendes des intercommunales, sont supérieures aux dépenses consenties pour ce domaine d'activités.

Charges nettes par grands groupes fonctionnels - Budgets 2018 (en EUR/hab.)

